



Mémoire de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord

À l'attention du Gouvernement du Québec

**Dans le cadre de la consultation sur « La
planification de l'immigration au Québec pour la
période 2026-2029 »**

Introduction

L'Assemblée des MRC de la Côte-Nord souhaite déposer le présent mémoire afin de faire valoir l'importance d'une approche régionale dans le cadre de la planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029.

Nous reconnaissons l'effort du gouvernement d'inclure l'immigration temporaire dans la planification, mais nous croyons que les mesures proposées ne tiennent pas assez compte des besoins spécifiques des régions comme la nôtre.

À propos de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord

L'Assemblée des MRC de la Côte-Nord rassemble les six municipalités régionales de comté de la région, soit Caniapiscau, Golfe-du-Saint-Laurent, Haute-Côte-Nord, Manicouagan, Minganie et Sept-Rivières. Cette instance favorise la collaboration entre les élus et directions de ces MRC sur des enjeux communs comme le développement économique, la protection de l'environnement et les infrastructures. Depuis sa création en 2015, l'Assemblée agit pour défendre et promouvoir les intérêts des Nord-Côtiers et porter leurs préoccupations auprès des instances décisionnelles.

La Côte-Nord est une région unique du Québec, couvrant plus de 230 000 km², ce qui en fait la deuxième plus vaste de la province. Elle compte environ 90 000 habitants répartis dans 33 municipalités et 20 autres territoires, dont des territoires non organisés et autochtones. En raison de sa grande superficie, de la dispersion de sa population et du vieillissement démographique, la Côte-Nord doit relever d'importants défis, notamment en ce qui concerne la pénurie de main-d'œuvre et la vitalité de ses communautés. Elle est d'ailleurs la seule région en déclin démographique.

La Côte-Nord se démarque par sa capacité d'accueil exemplaire et son tissu social solidaire. Notre communauté, reconnue pour sa bienveillance et sa cohésion, excelle dans l'intégration des nouveaux arrivants. Cette mobilisation collective porte ses fruits : la région est fière de compter parmi ses organismes un lauréat du prestigieux Prix Ulrick Chérubin, soulignant ainsi l'engagement et le leadership de la Côte-Nord en matière d'accueil et d'intégration. Grâce à cette dynamique, la Côte-Nord offre un environnement où les nouveaux arrivants peuvent non seulement s'installer durablement, mais aussi contribuer activement au développement et à la vitalité de notre territoire.

Contexte et enjeux régionaux

L'immigration joue un rôle essentiel dans le maintien et le développement de l'économie de la Côte-Nord. De nombreux postes, y compris des emplois à responsabilités, sont aujourd'hui occupés par des immigrants temporaires qui

aspirent à s'installer durablement. La fermeture récente du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) prive justement ces personnes d'une voie d'accès à la résidence permanente, alors qu'elles sont déjà bien intégrées chez nous.

Réduire uniformément les cibles d'immigration temporaire à l'échelle du Québec, sans tenir compte des réalités régionales, aurait des conséquences néfastes pour la Côte-Nord : fermeture de commerces, augmentation du phénomène de « fly-in fly-out », pressions accrues sur le logement et les services, et appauvrissement fiscal des municipalités. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la présence de travailleurs en navettage engendre des coûts sociaux et économiques supérieurs à ceux d'une immigration régionale bien structurée.

Réduire l'immigration temporaire, sans offrir d'alternatives, risque de fragiliser davantage nos entreprises et nos communautés. Nos municipalités vont s'appauvrir parce que la seule alternative sera des travailleurs en navettage qui ne s'installent pas et ne paient pas de taxes locales.

Nécessité d'une régionalisation de l'immigration

Nous pensons qu'il est urgent de régionaliser la planification de l'immigration. Les réalités de Montréal ou de Québec ne sont pas celles de la Côte-Nord. Réduire les seuils d'immigration de façon uniforme, sans tenir compte des besoins locaux, n'est pas réaliste.

Pour nous, l'immigration est une solution concrète à la dévitalisation de notre territoire et à la pénurie de main-d'œuvre.

La régionalisation favorise également la francisation des nouveaux arrivants. Dans nos communautés francophones à taille humaine, l'intégration linguistique et sociale est facilitée, contrairement aux grands centres urbains où l'anglais domine souvent dans les interactions quotidiennes.

Dans votre document de planification, la régionalisation est mentionnée, mais sans mesures concrètes. Maintenir des services d'accueil en région ne suffit pas : ce sont les décisions gouvernementales qui déterminent si les immigrants peuvent s'installer durablement. Il faut mettre en place rapidement une politique adaptée si la régionalisation est vraiment une priorité, comme vous l'indiquez.

Nous insistons donc sur l'importance d'établir des quotas régionaux ou, à tout le moins, la reconnaissance d'une situation d'exception pour la Côte-Nord.

Les besoins spécifiques de la Côte-Nord

L'intégration de l'immigration temporaire à la présente planification est une avancée, mais elle doit s'accompagner d'une vision régionale. Réduire les seuils d'immigration

sans distinction régionale mettrait en péril la survie de nombreux secteurs économiques sur la Côte-Nord.

Deux profils d'immigrants sont nécessaires à notre développement :

- **Immigrants qualifiés** pour combler les postes spécialisés vacants.
- **Main-d'œuvre non spécialisée** pour répondre aux besoins criants dans des secteurs comme la restauration, où la pénurie est aiguë.

L'immigration régionale, bien encadrée, est la meilleure façon de répondre à nos besoins : elle permet aux nouveaux arrivants de s'installer, de s'intégrer et de contribuer à la vie locale sur le long terme.

Inadéquation des politiques actuelles

Les récentes modifications aux programmes (notamment la réduction des professions admissibles aux traitements simplifiés d'EIMT) sont en contradiction avec la reconnaissance officielle de la pénurie de main-d'œuvre dans plus de la moitié des professions (source MESS). Il est irréaliste de croire qu'une politique uniforme puisse répondre aux défis spécifiques de chaque région.

Réalité des entreprises régionales

Nos entreprises ont déjà optimisé leur organisation et leur recrutement. Selon notre sondage réalisé avec les chambres de commerce de la région, 72% emploient des travailleurs étrangers temporaires (TET) avec permis fermé, et 50% rapportent un délai moyen de recrutement de plus de 6 mois pour un poste, toutes catégories confondues. L'immigration temporaire est donc une nécessité vitale pour la Côte-Nord.

Les entreprises expriment :

- Leur incompréhension face à une règle uniforme.
- Leur crainte de fermetures et de pertes de services.
- Leur besoin d'exemptions ou de plafonds adaptés pour les régions éloignées.

Nos entreprises recommandent notamment aux gouvernements :

- Un plafond de 20 à 30% de travailleurs étrangers temporaires pour les régions éloignées.
- L'exemption des travailleurs étrangers déjà en poste des quotas futurs.
- L'allongement de la durée des permis de travail (jusqu'à 4 ou 5 ans).
- La simplification des démarches administratives.
- Une approche différenciée par MRC ou secteur.

Flexibilité et suivi

Vous proposez que le ministre puisse ajuster les niveaux d'immigration selon la conjoncture économique. Nous souhaitons que ces ajustements soient faits en toute transparence, en tenant compte des besoins des régions, et non seulement des grandes villes.

Analyse des orientations gouvernementales

- Orientation 1 – Réduction des résidents non permanents

Nous demandons que la réduction soit concentrée dans les grands centres et que les régions comme la Côte-Nord soient protégées par des quotas spécifiques.

- Orientation 2 – Immigration permanente

Nous appuyons le scénario C, qui limite la diminution des admissions à 45 000 immigrants permanents par an, et demandons l'établissement d'un nombre plancher d'immigrants en région, à l'instar de la cible linguistique.

Nous exprimons également notre inquiétude quant à la potentielle disparition définitive du PEQ, un programme crucial pour la rétention des talents formés ou expérimentés en région.

- Orientation 3 – Francisation

Nous soutenons la cible de 75% d'immigrants francophones, mais recommandons une plus grande flexibilité dans la reconnaissance du français, notamment pour les personnes issues de pays francophones, afin d'éviter des démarches inutiles.

- Orientation 4 – Rétention des personnes déjà présentes

Nous saluons la volonté de favoriser la résidence permanente pour les personnes déjà installées, ce qui facilite leur intégration et leur contribution à long terme.

- Orientation 5 – Immigration économique

Nous appuyons le maintien d'une forte proportion d'immigration économique (plus de 60%) et réitérons l'importance du scénario 2c.

- Orientation 6 – Demandeurs d'asile

Nous n'avons pas de commentaire spécifique sur ce point.

Nos recommandations en quelques points

1. **Intégrer la régionalisation** comme principe directeur de la planification de l'immigration, avec des quotas par région.
2. **Rétablir ou adapter les programmes** (comme le PEQ) qui favorisent la rétention des immigrants déjà présents en région.

3. **Adapter les plafonds et exemptions** pour les Travailleurs étrangers temporaires dans les régions éloignées.
4. **Simplifier et accélérer les démarches administratives** pour les employeurs et les travailleurs.
5. **Impliquer les instances régionales** dans la définition et la gestion des cibles d'immigration.

Conclusion

L'immigration représente un atout majeur pour le Québec, et une opportunité vitale pour la Côte-Nord. Nous demandons que la planification 2026-2029 tienne compte des réalités régionales et que des mesures concrètes de régionalisation soient mises en place. La vitalité de nos communautés, la pérennité de notre économie et l'avenir de la Côte-Nord en dépendent.

L'Assemblée des MRC de la Côte-Nord réitère sa volonté de collaborer avec le gouvernement pour élaborer des politiques d'immigration équitables, efficaces et adaptées à la diversité des réalités québécoises.

Bâtissons ensemble une politique d'immigration qui soutienne vraiment le développement de nos régions.

Au nom des préfets et préfètes de la Côte-Nord, nous vous remercions de l'attention portée à nos recommandations.

Annexe 1 – Résolution d’appui -

ASSEMBLÉE DES MRC DE LA CÔTE-NORD



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA RENCONTRE
DE L'ASSEMBLÉE DES MRC DE LA CÔTE-NORD
TENUE LE 9 JUILLET 2025
PAR VIDÉO-CONFÉRENCE**

Sont présents :

✚ M ^{me} Micheline Anctil	Préfète, MRC Haute Côte-Nord;
✚ M ^{me} Gladys Driscoll-Martin	Préfète, MRC Le Golfe-du-Saint-Laurent;
✚ M. Marcel Furlong	Préfet, MRC Manicouagan;
✚ M. Martin St-Laurent	Préfet, MRC Caniapiscau;
✚ M. Paul Barriault	Maire, Havre-St-Pierre;
✚ M. Michel Desbiens,	Maire, Baie-Comeau;
✚ M. André Desrosiers	Maire, Les Escoumins;
✚ M. Jean Dionne	Administrateur, Schefferville;
✚ M. Alain Thibault	Maire, Port-Cartier;
✚ M ^{me} Élisabeth Chevalier	Directrice générale, MRC de Sept-Rivières;
✚ M ^{me} Lise Fortin	Directrice générale, MRC de Manicouagan;
✚ M ^{me} Élise Guignard	Directrice générale, MRC de la Haute-Côte-Nord ;
✚ M ^{me} Karine Monger Laurent;	Directrice générale, MRC Le Golfe-du-Saint-
✚ M. Jimmy Morneau	Directeur général, MRC de Caniapiscau;
✚ M. Philip Pineault-Jomphe	Directeur général adjoint MRC Minganie;
✚ M. Benjamin Ducornait	Coordonnateur de l'Assemblée des MRC de la
✚ M ^{me} Hélène D'Amour	Secrétaire de l'Assemblée des MRC de la Côte-
Nord;	

Invitées:

✚ M ^{me} Marthe Kleiser	Directrice régionale, MAMH
✚ M ^{me} Émilie Paquet	Conseillère politique régionale Cabinet de la ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord;

Absences:

✚ M ^{me} Nathalie deGrandpré	Directrice générale, MRC de Minganie;
✚ M. Denis Mioussé	Préfet, MRC Sept-Rivières;
✚ M ^{me} Meggie Richard	Préfète, MRC Minganie.

Résolution 2025-57

CONSIDÉRANT le mémoire préparé par l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord dans le cadre de la consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029;

CONSIDÉRANT l'importance, soulignée dans ce mémoire, d'adopter une approche régionale en matière d'immigration afin de répondre aux défis particuliers de la Côte-Nord, notamment la pénurie de main-d'œuvre, le déclin démographique et la vitalité des communautés;

CONSIDÉRANT que le mémoire met en évidence les risques d'une réduction uniforme des seuils d'immigration temporaire, qui pourrait entraîner la fermeture de commerces, l'appauvrissement des municipalités et une augmentation du recours au « fly-in fly-out », au détriment du développement local;

CONSIDÉRANT l'appel du mémoire à régionaliser la planification de l'immigration, à établir des quotas adaptés aux besoins locaux et à simplifier les démarches administratives pour les employeurs et travailleurs de la région ;

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser la rétention des immigrants déjà présents sur le territoire, de soutenir la francisation dans des milieux propices et de reconnaître la nécessité d'une immigration économique forte pour la Côte-Nord ;

Il est proposé par M^{me} Micheline Anctil, appuyé par M^{me} Gladys Driscoll-Martin et unanimement résolu

QUE l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord appuie officiellement le mémoire intitulé « Mémoire de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord – Planification de l'immigration au Québec 2026-2029 », en soulignant la pertinence de ses recommandations et l'urgence d'une régionalisation de la politique d'immigration, et en recommande le dépôt auprès du Gouvernement du Québec.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre de l'Immigration et de la Francisation et de l'Intégration, à la ministre responsable de la région de la Côte-Nord ainsi qu'au député de René Lévesque.

Extrait certifié conforme par :

Hélène D'Amour, secrétaire
2025-07-09